

adopté

# SÉNAT

le 28 octobre 1976.

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'Echange de lettres entre le Gouvernement français et le Gouvernement monégasque, relatif au rattachement des médecins monégasques aux régimes de retraites des médecins français, signé à Monaco le 26 juin 1975.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 357 (1975-1976) et 21 (1976-1977).**

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Echange de lettres entre le Gouvernement français et le Gouvernement monégasque, relatif au rattachement des médecins monégasques aux régimes de retraites des médecins français, signé à Monaco le 26 juin 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 octobre 1976.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) **Nota.** — Voir le document annexé au n° 357 (1975-1976), Sénat.